Réunion de Conseil Municipal du Mercredi 21 octobre 2020

Le Conseil Municipal a fait une minute de silence en hommage à Monsieur Samuel PATY, enseignant, victime de l'attaque terroriste de Conflans - Sainte-Honorine le 16 octobre 2020.

* Intervention de la Mission Locale

Mr BOSCHER, de la Mission Locale, est intervenu pour exposer au Conseil Municipal les activités de la Mission Locale Centre Bretagne. Il existe un point d'accueil à Loudéac et à Pontivy. La Mission Locale est une association chargée de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, quel que soit leur niveau de formation. Elle informe ces jeunes, les orientent et les accompagnent. La Mission Locale apporte un appui dans la recherche d'emploi, mais aussi dans les démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté.

* Décision modificative au Budget Lotissement 2020

Le Conseil Municipal a voté la décision modificative suivante au Budget du Lotissement de l'année 2020 :

Dépense d'Investissement
Recette d'Investissement
Article 3555 = 7 566,07 euros
Article 3555 = 7 566,07 euros

* Achat de miroirs de sécurité et de panneaux de signalisation de limitation de tonnage

Le Conseil Municipal a décidé l'acquisition, auprès de la Société SIGNATURE, de quatre miroirs de sécurité et de deux panneaux de signalisation de limitation de tonnage à 18 T. Il a accepté de devis de SIGNATUURE d'un montant total de 1 221 ,17 euros TTC (soit 1 020,29 euros TTC pour les quatre miroirs et 200,88 euros TTC pour les deux panneaux).

* Recensement de la population en 2021 : nomination d'un agent recenseur

Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier 2021 au 20 février 2021.

Mme HOCINE Naïma, de Mûr de Bretagne, va être recruter pour réaliser ce recensement de la Population. La Commune percevra une Dotation forfaitaire de recensement de l'Etat pour financer en partie les travaux engagés par la Commune pour préparer et réaliser l'enquête de recensement. Cette dotation s'élève à la somme de 734 euros.

Le Conseil Municipal a décidé de fixer la rémunération de Mme HOCINE sur la base d'un forfait de 600 euros brut. Les frais de déplacements de l'agent recenseur seront également remboursés en fonction des kilomètres effectués sur présentation d'un justificatif.

* Repas de C.C.A.S.

En raison des conditions sanitaires liées au COCID 19, le traditionnel repas du Centre Communal d'Action Sociale n'aura pas lieu cette année. En contrepartie, des bons-repas seront adressés aux personnes âgées de 65 ans et plus, à prendre au Restaurant de la Vallée de la Commune.